

ATTESTATIONS DE PARUTION

Nous soussignés, Publiprint certifions que l'annonce référencée est commandée pour paraître dans son intégralité, sous réserve de conformité à son usage, dans Le PROGRES département du Rhône le 08 et 26 Août 2016

Fait à Lyon, le mercredi 3 août 2016



PREFECTURE DU RHONE

Direction Départementale de la Protection des Populations

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

SAS BREF DECAPAGE à Décines-Charpieu

Une enquête publique d'une durée de trente-cinq jours, **du 25 août 2016 au 28 septembre 2016 inclus**, est ouverte sur la demande d'autorisation présentée par la société BREF DECAPAGE, personne morale responsable du projet, en vue d'exploiter des installations de décapage de pièces métalliques 11, rue Vaucanson à Décines-Charpieu. Des informations peuvent être sollicitées auprès de l'entreprise précitée. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier, comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la Mairie de Décines-Charpieu aux jours et heures d'ouverture au public. Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront également consultables sur le site internet de la Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Décines-Charpieu ou être annexées à ce registre si elles sont transmises par correspondance adressée au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de la commune précitée.

Monsieur Maurice LIGOUT, chef d'entreprise, retraité, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie de Décines-Charpieu :

- Les 25 août 2016 de 9 h 30 à 12 h 30,
2 - 21 et 28 septembre 2016 de 14 h à 17 h.

Madame Claire MORAND est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront consultables, pendant un an, à la mairie précitée, à la Direction Départementale de la Protection des Populations - Service Protection de l'Environnement - Pôle Installations Classées et Environnement - et sur le site internet de la Préfecture - www.rhone.gouv.fr.

Le Préfet du Rhône est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assorti des prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

Pour la Directrice Départementale, Elisabeth CHAMPALLE

753971100

Sandrine CHOSSAT

Assistante service Annonces Légales

Tél. 04.72.22.24.25

Fax.04.72.22.22.80

lpral@leprogres.fr

Bruno VERNAY

Directeur délégué

